



**PRÉFET  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Opération nationale d'abandon simplifié d'armes  
à l'État en Meurthe-et-Moselle du 25 novembre  
au 2 décembre 2022**

Nancy, le 18/11/2022

Du 25 novembre au 2 décembre 2022, le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer organise une opération d'abandon simplifié d'armes à l'État, pilotée par le Service central des armes et explosifs (SCAE).

Si la France compte près de 5 millions de détenteurs légaux d'armes, on estime qu'au moins 2 millions de nos concitoyens détiendraient sans titre des armes, principalement de chasse ou issues des Première et Seconde Guerres mondiales.

La plupart de ces armes détenues illégalement sur le territoire national ont été acquises par héritage, le plus souvent sans connaître le cadre légal de leur détention. Par cette opération, l'État souhaite offrir à ces détenteurs de bonne foi la possibilité de s'en dessaisir simplement, ou de les conserver légalement.

L'opération d'abandon simplifié d'armes à l'État se déclinera sur tout le territoire métropolitain et dans certains territoires d'Outre-mer.

En Meurthe-et-Moselle, afin de permettre aux personnes concernées de restituer des armes dont elles souhaiteraient se séparer ou de régulariser leur situation en les enregistrant, **quatre sites de collecte seront ouverts du vendredi 25 novembre au vendredi 2 décembre 2022 de 9h00 à 17h00, week-end compris :**

- Arrondissement de Nancy - Hôtel de Police, 38 Boulevard Lobau 54000 Nancy
- Arrondissement de Briey - Commissariat de police, 41 Avenue de Gaulle 54800 Conflans-en-Jarnisy
- Arrondissement de Lunéville - Brigade de gendarmerie, 2, avenue Caumont la Force 54300 Lunéville
- Arrondissement de Toul - Compagnie de gendarmerie, 2 avenue du président Kennedy 54200 Toul

Pour permettre le bon déroulement de l'opération dans le département, les modalités sont les suivantes :

**Pour une restitution :**

Les restitutions d'armes et de munitions se feront sans formalités administratives auprès des policiers et gendarmes présents sur les sites indiqués ci-dessus.

Les personnes souhaitant restituer leur(s) arme(s) sont invitées à se garer sur les parkings dédiés ou à proximité immédiate de chaque site de collecte.

**Pour un enregistrement :**

Des agents de la préfecture seront présents pour aider les personnes concernées à enregistrer leurs armes dans le système d'information sur les armes (SIA).

Les personnes souhaitant conserver leurs armes devront venir sur site uniquement avec des photos des arme(s) à enregistrer.

La préfecture de Meurthe-et-Moselle met en place deux numéros dédiés à cette opération pour :

- les personnes dans l'incapacité de se déplacer, afin de prendre rendez-vous pour une collecte à domicile : **06.75.22.20.46** ;
- les personnes disposant d'objets dangereux (munitions de guerre (obus, grenades), explosifs, munitions de calibre égal ou supérieur à 20 mm), pour assurer un enlèvement sécurisé : **06.76.04.75.02**.

Toutes les informations utiles sur le site du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer : [www.interieur.gouv.fr/armes](http://www.interieur.gouv.fr/armes)

**Contacts presse :**

Jean-François Tritz : 03.83.34.26.09 / 06.13.56.09.28

Sébastien Marc : 03.83.34.26.17 / 06.48.03.45.90

Maëlis Rybarczyk : 03.83.34.26.76 / 06.76.63.67.29

## Retrouvez-nous



[meurthe-et-moselle.gouv.fr](http://meurthe-et-moselle.gouv.fr)



@prefet54



@prefet54



@prefet54



Préfet de Meurthe-et-Moselle